

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 28 novembre 2014 – 20 h – salle du conseil

- Convocation en date du 20 novembre 2014
- Absent non excusé : DAVID Amaury
- Secrétaire de séance : Valérie MORLET
- Le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Suite au dernier conseil communautaire en date du mercredi 19 novembre, il appartient au conseil de Noyers de se prononcer sur la modification des statuts de la C de C. Les conseillers ayant reçu la proposition de modification, Monsieur le maire rappelle que la modification des statuts porte principalement sur :

- L'article 2 concernant la composition du conseil communautaire suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.
- L'article 6 concernant l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'utilisation du sol (certificat d'urbanisme et permis de construire), qui sera traité par les services de la C de C à compter du 1^{er} juillet 2015 ; les services de la DTT retirant leur responsabilité. Actuellement cette instruction était assurée par la DTT à Montargis.

Après s'être exprimé sur le projet de modification, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

Participation au fonctionnement des écoles de Lorris

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lorris avait sollicité la commune de Noyers pour la prise en compte de frais de personnel administratif et technique et demande une modification du taux de participation du remboursement de l'emprunt lié à la construction de l'école maternelle. Elle a également présenté la planification des travaux à effectuer à l'école élémentaire, sollicitant la commune pour le financement dans le cadre de l'investissement. Lors du dernier conseil, la commission devait revoir la convention signée entre les deux communes le 13 juin 2005.

Après l'esquisse d'un projet, il est apparu qu'il n'était pas possible d'inclure dans cette convention les frais d'investissement.

Afin que perdure l'accueil des enfants de la commune de Noyers dans le groupe scolaire Lorris/Noyers et ainsi favoriser le service des écoles, l'organisation et la gestion du restaurant scolaire, l'organisation et la gestion du service de garderie, la mise en place et la gestion des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'activité périscolaires (TAP), il est proposé la création d'un syndicat intercommunal de regroupement d'intérêt scolaire (SIRIS).

Une réunion de la commission scolaire Lorris/Noyers est prévue le lundi 1^{er} décembre 2014 à 19 heures.

Les conseillers ayant reçu la proposition des statuts de ce syndicat intercommunal d'intérêt scolaire, le conseil est appelé à se prononcer sur ce projet.

Après s'être exprimé sur le projet, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise la commission à poursuivre la réflexion avec la commission scolaire de Lorris.

Avant la mise en place de ce SIRIS, les statuts devront être présentés et approuvés lors du prochain conseil municipal des deux communes.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Le comité des fêtes en partenariat avec le CCAS organise à l'occasion des fêtes de Noël une soirée récréative avec un spectacle pour les enfants de la commune.

La Nucérienne a repris ses activités le 14 juillet 2014. Elle a pour but d'organiser toutes sortes d'activités culturelles, sportives, soirées animées pour l'ensemble des Nucériens. Ayant démarré en juillet, elle n'a pas les fonds nécessaires pour assurer le spectacle de fin d'année tel qu'elle l'envisage pour les années à venir. Un spectacle est prévu le vendredi 12 décembre 2014 avec la compagnie des musées Do Ré Théâtre vivant. La Nucérienne, comité des fêtes de Noyers, sollicite une subvention exceptionnelle de 800 €.

Monsieur le Maire a rencontré M. Jean-Daniel AUCHERE, président du comité des fêtes. Monsieur le Maire présente les statuts de l'association, les membres du conseil d'administration et le bilan comptable de l'année 2014.

Après s'être exprimé sur les documents présentés, le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 €.

Travaux nouveau cimetière

Après plusieurs réunions et en particulier de la commission « environnement » Monsieur le Maire présente un devis sur les entreprises déjà contactées. Monsieur le Maire rappelle que le projet concerne le nouveau cimetière et que les travaux doivent s'effectuer en 2 temps :

- Refaire les allées et embellissement de l'existant
- Création d'un site cinéraire

Le devis proposé par la 1^{ère} entreprise demeure incomplet et non précis. Un membre de la commission présente une première estimation. Monsieur le Maire doit recontacter la 2^{ème} entreprise qui avait également répondu lors de l'élaboration de ce projet et demander des précisions concernant le 1^{er} devis parvenu à la mairie. Monsieur le Maire informe le conseil que les agents municipaux ont remis en état les allées de l'ancien cimetière.

Travaux voirie

Monsieur le Maire présente le programme de voirie pluriannuelle 2015-2016-2017 qui sera soumis à la commission voirie de la communauté de communes.

Radar pédagogique

Monsieur le Maire rappelle l'étude mise en place, suite aux démarches effectuées auprès des services de la DDT. Des bornes ont été déposées durant une semaine avec enregistrement des passages de véhicules et de leur vitesse et un radar pédagogique a été mis à disposition par les services de la DDT durant deux semaines. Les résultats de ces observations effectuées par les services du conseil général sont toujours en attente.

Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès du conseil général et de la députée dans le cadre de son enveloppe parlementaire. Le dossier de montage de ce projet est actuellement en cours et sera pris en compte dans le programme 2015.

Le conseil municipal accepte l'attribution de la subvention de 1 500 € accordée par le conseil général dans le cadre des amendes de police et la subvention de 1 500 € attribuée par Mme la Députée Valérie CORRE dans le cadre de son enveloppe parlementaire.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de création de zone limitée à 70 sur les routes desservant la commune. Le conseil retient le projet sur la D 738. Monsieur le Maire doit rencontrer mercredi 3 décembre les services du conseil général à ce sujet.

Taxe d'aménagement

Le 11 octobre 2011, le conseil municipal de Noyers, à l'unanimité, a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement (T.A) sur l'ensemble du territoire communal et d'en fixer son taux à 3%. Cette taxe est entrée en application le 1^{er} mars 2012 et était applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Il appartient au conseil de reconduire ou de modifier le taux de cette taxe pouvant allée jusqu'à 5%.

Après s'être exprimé sur les documents en sa possession, le conseil décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,5% à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette taxe reste assortie des exonérations décidées par délibération 45/2011 du 11 Octobre 2011.

Modification des délibérations n°1 des budgets principal et assainissement

Sur demande de la trésorerie de Lorris, il convient de modifier les D.M prises lors de la réunion du conseil du 12 septembre 2014, comme suit :

- Budget principal
 - Section de fonctionnement
 - Ligne 61551 matériel roulant + 3000 €
 - Ligne 6236 catalogue imprimé + 500 €
 - Ligne 62876 GFP de rattachement + 3100 €
 - Ligne 6411 personnel titulaire + 6 000 €
 - Ligne 6413 personnel non titulaire + 500 €
 - Ligne 6451 URSSAF + 3000 €
 - Ligne 6453 caisse retraite + 600 €
 - Ligne 6454 assédic + 100 €
 - Ligne 6455 assurance personnel + 600 €
 - Ligne 6478 Prévoyance + 1000 €
 - Ligne 73925 FPIC + 621 €
 - Ligne 658 charges diverses de gestion courant + 30 €
 - Ligne 61523 voies et réseaux - 19051 €
 - Section investissement
 - Ligne 2188 autres immobilisations + 350 €
 - Ligne 2315 immobilisation matériel -8 350 €
 - Ligne 1342 (amendes de police à reverser à la C de C) + 8 000 €
 - Article 2315 - 8 350 €
 - Budget assainissement
 - Article 1641 (remboursement capital + 570 €
 - 023 Virement de la section de fonctionnement 570 €
 - 021 virement à la section d'investissement 570 €
 - Article 66111 (intérêts) - 570 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications telles que présentées.

Divers

- **Orientations du CCAS**
 - Aide au transport pour les élèves scolarisés au groupe scolaire de Lorris (maternelle et élémentaire). Les dossiers sont à retirer et à déposer en mairie et seront étudiés par le CCAS
 - Aide pour le centre aéré de la commune fréquentant les centres de loisirs de la Communauté de communes. Les dossiers sont à retirer et à déposer à la mairie et seront étudiés par le CCAS
 - Colis de fin d'année pour les habitants à partir de 70 ans. La distribution sera effectuée par les élus et les membres du CCAS

- Repas organisé pour les habitants à partir de 70 ans. La date de ce repas est fixée au dimanche 22 mars 2015.
- Friandises offertes aux enfants de la commune lors du spectacle de fin d'année réalisé en partenariat avec le comité des fêtes « la Nucérienne »
- Il est prévu d'organiser une bourse aux vêtements au printemps et aux jouets et vêtements à l'automne
- **Communication du courrier de M. Douillez**
Suite à la décision du conseil municipal en date du 12 septembre 2014 concernant la non révision de la carte communale, Monsieur Douillez engage un recours auprès des services de la Préfecture et demande que le conseil émette un avis favorable à un projet de construction sur un terrain situé hors de la carte communale. Monsieur le Maire a transmis le courrier de M. Douillez à l'ensemble des conseillers. Après s'être exprimé, les élus votent à bulletin secret :
 - Oui pour avis favorable : 1
 - Non pour avis favorable : 11
 - Bulletin blanc : 1
 A la majorité des conseillers présents, le conseil n'émet pas d'avis favorable. M. Douillez sera informé par Monsieur le Maire
- **Communication des décisions prises par délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**
 - Remplacement des fenêtrage dans le logement du presbytère pour un montant de 1 481,80 €
 - Réparation des décorations de Noël pour un montant de 987 €
 - Lors du contrôle du matériel de la salle polyvalente (tables et chaises) par les agents de la commune, 40 chaises jugées défectueuses ont été retirées et un devis a été demandé pour leur remplacement
- **Diffusion des informations des commissions communales et extra communales**
Les conseillers confirment la communication par mail des comptes-rendus de toutes les commissions afin que chacun puisse être informé des orientations des commissions. Une copie « papier » sera classée en mairie
- **Organisation des groupes de travail temporaire**
Afin de permettre à chacun d'investir un projet, il est proposé des groupes de travail restreint sur des projets bien définis
 - Achat et installation de drapeaux (français et européen) pour la mairie et la salle polyvalente (Cédric Coudré et Marc Pelletier)
 - Aménagement du cimetière et des espaces verts en collaboration avec les agents municipaux (Laurent Hurisse et Marc Pelletier)
 - Révision du contrat de maintenance du service assainissement en collaboration avec les agents municipaux (Marc Pelletier, Alexandra Martins et Cédric Coudré)
 - Analyse des consommations ERDF (Marc Pelletier et Cédric Coudré)
 Monsieur le Maire assurera le lien avec les services extérieurs.
- **Orientation budgétaire**
Dans le cadre de la préparation budgétaire 2015, il y a lieu d'orienter les dépenses d'investissement en fonction des travaux qui seraient à réaliser. Monsieur le Maire présente une liste non exhaustive. Après réflexion de chacun des élus, une liste sera soumise aux commissions et établie par le conseil après approbation en fonction de l'enveloppe budgétaire qui sera réservée à l'investissement.

- **Point sur le bulletin**

Les membres de la commission information/culture informent le conseil de la réalisation du bulletin municipal et des démarches entreprises auprès d'un imprimeur.

- **Fête de Noël de fin d'année**

- Installation des illuminations communales à partir du 4 décembre
- Pose d'un sapin dans le bourg (église) – au lotissement de la Borde (près de l'abri bus intérieur) – décoration extérieure de la salle polyvalente
- Spectacle pour les enfants de la commune le vendredi 12 décembre à 20 h. des affiches ont été mises en place et des invitations seront distribuées aux enfants dans le cadre de l'école
- Installation de l'estrade et des rideaux : vendredi matin 12 décembre par les agents de la commune et des élus
- Décoration de la salle le vendredi après midi 12 décembre par le comité des fêtes et des élus
- Rangement le soir après le spectacle (nettoyage de la salle par le comité des fêtes et les élus avec la participation des agents techniques
- Samedi 10 janvier 2015 – 16 heures

Monsieur le Maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux à l'ensemble des habitants de la commune. Des invitations seront distribuées.

- **Point sur les formations**

Monsieur le Maire présente le bilan des formations effectuées depuis le mois de mars 2014 et les projets de participation pour les mois à venir

TOUR DE TABLE

- Valérie MORLET pose la question du téléphone portable des agents techniques qui a été égaré et non remplacé à ce jour. Monsieur le Maire confirme la commande d'un nouveau portable.

Erreur de signature d'Isabelle VINET non présente au dernier Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

Xavier RELAVE Maire	Valérie MORLET 1ère adjointe	Marc PELLETIER 2 ^{ème} adjoint	Monique LEGRAS 3 ^{ème} adjoint
Eric BARNAULT Conseiller	Laurent HURISSE Conseiller	Marie-Annick MARCEAUX Conseillère	Cédric COUDRE Conseiller
Alexandra MARTINS Conseillère	Séverine FOREST Conseillère	Amaury DAVID Conseiller Absent non excusé	Magna FERREIRA Conseillère
Paula COUTELLIER Conseillère	Isabelle VINET Conseillère		